

Contrat de Ville - Emploi de chef de projet contrat de ville - Renouvellement

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de Ville de Besançon, un chargé de mission (chef de projet) contractuel État-Ville à temps complet a été recruté (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1999).

Cet emploi, rattaché administrativement à la Ville, est cofinancé par l'Etat.

L'engagement de cet agent arrive à son terme le 31 décembre 2005. Il importerait de le reconduire pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2006.

Il est rappelé que cet agent effectue les missions thématiques et territoriales qui lui sont confiées dans le cadre d'un co-mandatement Etat-Ville, sous couvert du Comité de Pilotage et d'Orientation du Contrat de Ville. Il rend compte de ses missions à ce Comité de Pilotage ainsi qu'aux personnes mandatées par cette instance. En outre, la définition des missions se fait d'un commun accord entre l'Etat et la Ville.

Dans ce cadre, ce chef de projet peut intervenir sur tous les sujets relatifs à la mise en oeuvre du Contrat de Ville de Besançon.

En raison notamment du caractère temporaire de la mission et de sa nature (co-mandatement État-Ville), le recours à cet agent non titulaire contractuel est pleinement justifié.

L'intéressé percevrait la rémunération, à savoir le traitement indiciaire et le cas échéant le supplément familial de traitement, ainsi que la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992, afférente à l'indice brut 750.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- M. le Maire à pourvoir l'emploi de chef de projet Contrat de Ville à temps complet dans les conditions ci-dessus,

- M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

«M. Pascal BONNET : Je vous avais interrogé lors du précédent Conseil Municipal sur le bilan de la politique de la ville à Besançon dans la mesure en plus où la politique est assez éclatée sur plusieurs délégations alors que dans le passé il y avait quelque chose de plus intégré. C'est aussi éclaté avec l'Agglomération. Aura-t-on l'occasion d'avoir un bilan de vos politiques de la ville, une évaluation de la politique actuelle en la matière ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'un jour, assez rapidement d'ailleurs, Denis BAUD nous fera un bilan pour nous permettre de voir comment les choses se passent, entre autres financièrement.

M. Denis BAUD : Je ne veux pas faire de bilan aujourd'hui, on le préparera. Ce que je voulais dire simplement c'est que j'ai noté dans les médias, ces derniers temps qu'il y avait un souci récurrent sur la politique de la ville. On a l'impression tout d'un coup de se rendre compte que cette politique existe, qu'elle a existé et il y a une forme de pensée unique aujourd'hui qui tend à faire porter sur la politique de la ville les difficultés qu'il a pu y avoir dans certains quartiers il y a quelques semaines. Je veux simplement rappeler ici que la politique de la ville, certes, peut être parfois un peu trop éclatée c'est vrai mais elle a eu le mérite d'être créée à une époque, elle a eu le mérite d'exister et je crois très simplement, et ça personne ne le remet en question, que s'il n'y avait pas eu tous ces dispositifs de politique de la ville, nous serions aujourd'hui dans une situation certainement plus critique que celle qu'on a eu à affronter. Donc je crois qu'il faut aujourd'hui, et je reprendrai le terme que j'ai lu sous la plume d'Yves DAUGE qui s'y connaît en délégation interministérielle à la politique de la ville, qui a dit que «plutôt que toujours critiquer cette politique, il vaudrait mieux la réveiller». Et je crois que ce qui est arrivé ces derniers temps devrait nous faire tendre...

M. LE MAIRE : Oui, c'est un électrochoc !

M. Denis BAUD : ... tous ensemble à réveiller la politique de la ville parce que peut-être que ces derniers temps finalement elle n'a pas été mise suffisamment au rang des priorités nationales.

M. Pascal BONNET : Je voudrais préciser qu'on ne découvre pas, enfin pour ma part je ne la découvre pas cette politique de la ville puisque j'ai souhaité siéger au début du mandat précédent à la commission en question où j'ai travaillé régulièrement. J'ai constaté à l'époque qu'il y avait une commission et que tout s'y traitait. Aujourd'hui c'est beaucoup plus diffus et c'est pour cela que je parlais de politique éclatée, donc on a plus de mal à comprendre exactement ce qui se fait. Et il me semble important justement pour défendre cette politique qui dépasse largement nos clivages même si on n'a pas forcément les mêmes approches dans certains domaines, qu'on ait des explications claires sur ce qui se fait aujourd'hui, ce qui a pu évoluer au fil des années car s'il y a des conventions qui sont anciennes, il y a sans doute des décisions plus récentes et il me semble intéressant d'avoir plus d'explications. Demander une évaluation, ce n'est pas dire que les choses n'ont pas d'intérêt, je tiens à ce que cela soit bien clair.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le sentiment que ce soit ce qu'a dit Denis BAUD d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : M. BAUD évoque le fait que la politique de la ville n'est peut-être pas une priorité nationale mais la politique de la ville a-t-elle été une priorité de la politique municipale ? Et je crois que d'autres premiers magistrats de leur ville, qui ne sont pas très loin d'ailleurs de la Ville de Besançon, ont pu mettre effectivement en avant leur politique menée qui était très proche et en direction de leurs populations défavorisées et malgré tout quand même subir des violences urbaines. Je crois qu'on ne va pas refaire le débat du mois dernier mais on ne peut pas fustiger aussi facilement les politiques de la ville quelles qu'elles soient aussi bien nationales que municipales. Nous sommes bien tous d'accord qu'il faut faire quelque chose mais que les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas toujours donné satisfaction. On peut peut-être tous se mettre ensemble et se réunir pour savoir comment on pourrait en sortir plutôt que de se balancer la balle.

Mme Paulette GUINCHARD : Simplement, c'est évident, la question de la politique de la ville, en tout cas de la politique en grande difficulté mérite une grande prudence dans les approches. Je crois profondément qu'il ne faut pas que ce soit le lieu d'interpellation de partisans mais il faut dire la vérité. Je pense qu'on a chacun nos responsabilités dans cette question-là. On le voit bien sur la question du logement, sur la question de l'éducation, sur la question de l'économie et de l'emploi, c'est évident. Je pense qu'il y a eu une mobilisation très forte de l'ensemble des gouvernements sur la politique de la ville mais je crois que ce qui est en grande difficulté actuellement, c'est plutôt la capacité de ce qui est donné aux associations au niveau national qui les met en difficulté, et le bilan en a été tiré y compris par le gouvernement. S'il y a une chose sûre, et là tous les bilans le montrent, c'est que l'investissement des villes est une des conditions de la réussite de la politique de la ville. Et depuis que je suis élue, s'il y a quelque chose qui est largement porté par la Ville de Besançon et par l'Agglomération par le biais de sa politique du logement, c'est l'investissement sur les quartiers. Il faut qu'on soit très honnête mais aussi responsable tous ensemble. C'est une telle difficulté que je crois qu'un débat où l'on se renverrait les responsabilités les uns sur les autres ne servirait pas à la politique de la ville. Yves DAUGE le dit et ce n'est pas sans raison qu'Yves GIGOUX s'appuie complètement sur les politiques que mènent les villes pour lancer le travail. Je crois que sur toute la région, toutes les villes quand elles l'ont souhaité l'ont fait et si l'une d'elles a très longtemps porté la politique de la ville, c'est bien la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'allais dire. Je ne veux pas me frapper la poitrine en disant « mea culpa, mea culpa, on s'est toujours trompé ». Il y a toujours des choses à modifier. Paulette l'a dit, depuis 30 ans on mène des politiques de la ville dans nos quartiers. Rappelez-vous les opérations Habitat et Vie Sociale sur Clairs-Soleils. En 1983 lorsque j'étais Adjoint chargé de la politique de la ville, il y a 22 ans, c'était notre premier mandat avec Paulette, cela s'appelait animation socio-culturelle et vie des quartiers. A Besançon nous avons eu des difficultés mais je crois qu'on peut considérer que le fait qu'on ait été présent dans les quartiers, que le travail des associations que nous continuons, malgré vent contraire et marée forte, à soutenir, ont atténué ces difficultés.

M. Denis BAUD : On parle toujours d'évaluation alors sachez qu'actuellement est menée une procédure d'évaluation du contrat de ville à Besançon, c'est une première chose. Mais je crois qu'il y a une évaluation qui a toute sa valeur, c'est celle qui a été constatée dernièrement par le fait qu'à Besançon, même s'il y a eu trop de difficultés parce qu'il y en a toujours trop, si on compare avec des villes de la même dimension, les difficultés rencontrées ont plutôt été moindres. Je pense que si cela a été le cas, c'est parce que justement il y a un tissu associatif, une présence sur les terrains, sur divers terrains de la ville qui a fait que les problèmes les plus importants ont pu être empêchés. C'est une forme d'évaluation aussi.

Mme Françoise BRANGET : Si les difficultés ont été moindres à Besançon, je pense qu'on peut tous s'en féliciter et on peut reconnaître que la politique qui est menée à Besançon depuis des années n'est peut-être pas la moins mauvaise, on est d'accord sur ce point.

M. LE MAIRE : Merci de le dire Madame BRANGET, je suis sensible au compliment.

Mme Françoise BRANGET : A ce titre-là, on a eu malheureusement, je ne sais pas si on peut attribuer ça aux violences urbaines, mais on a eu quand même un décès à Besançon suite à un acte quand même criminel, même s'il s'est trouvé concomitant aux violences urbaines, on a pu le penser, ça pouvait être rapproché mais il faut peut-être un peu dissocier l'événement.

Ce que je souhaitais dire, c'est que suite à ma demande au Président de la République de décerner au gardien d'immeuble Salah GAHAM une médaille, une décoration pour son acte courageux, c'est chose faite ; M. le Préfet a pu l'annoncer la semaine dernière, le Président de la République a souhaité qu'il lui soit décerné la médaille d'or du courage. Je souhaitais vous le dire, vous deviez le savoir déjà d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Je le savais puisque M. le Préfet m'a dit que c'est lui qui avait effectivement pris cette décision...

Mme Françoise BRANGET : Suite à la demande du Président de la République.

Mme Paulette GUINCHARD : Madame BRANGET, si je peux me permettre, Jean-Louis, sur ces points-là, je pense qu'il faut toujours être d'une grande humilité. Il y a là un cas très douloureux, il fallait, me semble-t-il, rendre hommage à Salah GAHAM y compris en terme de modèle, je crois que c'est vraiment très bien. Je pense que là on doit tous faire preuve d'exigence intellectuelle, démocratique et de responsabilité politique ainsi que d'une grande humilité.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas demandé de médaille. Simplement j'ai demandé aux services du CCAS d'être aux côtés de la famille dans ce moment difficile, ce qui a été fait par diverses actions que je n'ai pas à évoquer publiquement. Nous procéderons très prochainement, c'est le voeu de beaucoup, entre autres du conseil de quartier de Planoise, du Maire, de la Municipalité, au baptême d'une plaque qui rappellera le geste de Salah GAHAM, plaque qui sera apposée sur l'esplanade qui portera son nom devant l'Espace Planoise, l'esplanade où nous nous sommes réunis dernièrement pour lui rendre un dernier hommage, donc cela sera fait en tout début d'année prochaine. On est encore en contact avec la famille pour cela puisque nous voulons bien sûr avoir son accord mais d'après nos échanges avec sa maman et son frère, nous les avons rencontrés avec Abdel GHEZALI et Marie-Guite DUFAY, je pense qu'elle le sera. Nous rappellerons donc le courage de ce jeune qui est décédé dans les conditions terribles que l'on connaît».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2005.